

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2024 (RESOLUTIONS ADOPTÉES)

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

En Dinar Tunisien

Note	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Actifs		
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
	5 064 522	4 713 188
	(3 730 420)	(3 002 022)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (A-1)	1 334 102	1 711 165
	106 230 621	102 013 823
Moins : Amortissements	(45 713 085)	(41 631 279)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (A-2)	60 517 536	60 382 544
Participations et créances liées à des participations	72 197 212	72 197 212
Moins : Provisions	(4 225 230)	(4 079 899)
Autres immobilisations financières	1 613 816	2 339 819
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (B-1)	69 585 798	70 457 132
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES (B-2)	131 437 436	132 550 841
Autres actifs non courants	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	131 437 436	132 550 841
ACTIFS COURANTS		
	154 181 774	165 928 527
Stocks	(1 342 555)	(1 352 025)
Moins : Provisions	152 839 219	164 576 503
TOTAL STOCKS (B-3)	52 836 544	73 136 432
Clients et comptes rattachés	(2 280 612)	(2 217 009)
Moins : Provisions	50 555 932	70 919 423
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (B-4)	11 451 595	16 949 419
Autres Actifs courants	12 678 251	16 002 142
Liquidités et équivalents de liquidités	227 524 997	268 447 487
TOTAL DES ACTIFS COURANTS (B-6)	358 962 433	400 998 328

En Dinar Tunisien

Note	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres et Passifs		
CAPITAUX PROPRES		
	30 000 000	30 000 000
Capital social	123 557 313	111 273 049
Réserves et primes liées au capital	2 051	8 709
Résultats reportés	153 559 364	141 281 758
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION (I) :		
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Provision pour risques et charges	6 626 055	7 403 270
Emprunt	2 495 933	3 407 526
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Autres passifs non courants	709 202	1 110 820
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS (B-8, B-9, B-10)	9 535 190	11 925 617
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	153 290 301	196 153 553
Autres passifs courants	36 148 773	36 718 800
Concours bancaires et autres passifs financiers	6 428 805	14 918 599
TOTAL DES PASSIFS COURANTS : (B-11, B-12, B-13)	159 719 106	247 790 953
TOTAL DES PASSIFS (II) :	169 254 296	259 716 570
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)	358 962 433	400 998 328

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2023 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration. Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.67% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.67% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme ci-dessous :

Désignation	Montant
Résultat net de l'exercice	34 776 640,569
Résultat reporté	8 709,403
Résultat distribuable :	34 785 349,972
Dividendes 70% de capital soit 0.700 Dinars/ action	21 000 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	1 043 299,217
Autres réserves	12 740 000,000
Report à nouveau 2023	2 050,755

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution des dividendes au taux de 70%, soit 0.700 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 10 Juillet 2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 22 mars 2024, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de cent quarante mille (140.000) dinars bruts et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 22 mars 2024, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de trente mille (30 000) dinars bruts pour l'exercice 2024, et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur Malek CHAHED arrive à échéance lors de la présente Assemblée. En conformité avec la réglementation tunisienne en vigueur et notamment les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères de nommer un représentant des actionnaires minoritaires tunisiens au Conseil d'Administration, une assemblée générale électorale aura lieu pour élire un nouveau représentant.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.67% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la

présente Assemblée :

- Monsieur Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)
- La société Poulina Group Holding (PGH)

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026, les administrateurs suivants :

- Monsieur Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)
- La société Poulina Group Holding (PGH)
- Monsieur Mohamed Anouar Ben Ammar

Mise au vote, cette résolution est adoptée à la majorité (99.67% des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée).

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandant (AGO qui statuera sur les états financiers de
• La société Tunisie Leasing & Factoring	31 décembre 2024
• La société Partner Investment (SPI)	31 décembre 2024
• Sonia Harrouch Mehri (Administratrice Indépendante)	31 décembre 2024
• Siham EL MACHTANI (Administratrice représente les petits porteurs marocains)	31 décembre 2025
• Lobna Feki (Administratrice Indépendante)	31 décembre 2025
• Société Parenin	31 décembre 2025
• Ibrahim DEBACHE	31 décembre 2026
• La société COMAR	31 décembre 2026
• La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)	31 décembre 2026
• La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)	31 décembre 2026
• La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)	31 décembre 2026
• La société Poulina Group Holding (PGH)	31 décembre 2026
• Monsieur Mohamed Anouar Ben Ammar	31 décembre 2026

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer :

- **Le Cabinet « Expert-Partners »**
- **Le Cabinet BDO Tunisie**

En qualité de commissaires aux comptes et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

En Dinar Tunisien

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2023	30 000 000	3 000 000	106 340 463	-	8 709	433 551	34 776 641	174 559 364
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2023								
Affectation en résultats suivant décision AGO du 19/04/2024					34 776 641		(34 776 641)	-
Affectation réinvestissement								-
Affectation réserves			21 860 000		(12 740 000)			-
Affectation en fond social					(1 043 299)	1 043 299		-
Indemnité départ à la retraite								-
Dividendes distribués					(21 000 000)			(21 000 000)
Mouvements sur fonds social								-
Résultat de la période								-
Capitaux propres au 31 décembre 2023 après affectation du résultat 2023	30 000 000	3 000 000	128 200 463	0	2 051	1 476 850	0	153 559 364